

Propositions en vue de l'Assemblée Générale du 4 avril 2024 Pour le maintien de l'association Place au vélo avec salariat et bénévolat

Préambule

PAV est une association loi 1901 née de Cheviré Cyclable, un collectif d'associations et de membres individuels formé après le refus de l'État de mettre la piste cyclable promise par le Premier ministre sur le pont de Cheviré au profit de la seule circulation des automobiles et autres gros véhicules à moteur.

Puis la roue à tourné. PAV, association revendicatrice sur les aménagements cyclables s'est enrichie d'autres activités dont la vélo-école pour adultes, les ateliers participatifs brico-vélo, les bourses aux vélos, le marquage antivol, le baromètre des villes cyclables, le comptage des vélos, les opérations cyclistes brillez, les plans de mobilité entreprise, la mobilité scolaire des écoliers et collégiens, les événements festifs de promotion du vélo, les contrôles techniques, les actions pour les stationnements et l'accompagnement de l'écomobilité, la formation d'initiateurs de mobilité à vélo, et bien sûr la militance pour les aménagements, sans oublier des moments de convivialité et d'échanges.

Les activités sont centrées sur trois valences : revendiquer, inciter, former. Le troisième volet s'est fait notamment, mais pas seulement, avec des salariés professionnels du domaine, qualifiés, expérimentés, diplômés.

Ces mois écoulés, un conflit majeur non résolu s'est fait jour entre les salariés et le conseil d'administration. Il s'est traduit par des démissions de responsables, puis une grève et des arrêts de travail prescrits par des médecins. Un rapport, auquel les salariés et le CA ont participé, a été fait au titre du Dispositif local d'accompagnement. La nécessité de sortir de la juxtaposition d'équipes qui ne communiquent plus en ressort. La communication doit être rétablie et l'organisation repensée pour que Place au vélo continue le formidable travail accompli au cours des trente dernières années au service de l'urbanité et du vivre ensemble dans la ville en promouvant la circulation douce par tous les moyens.

Constat et derniers événements

- une augmentation de la masse salariale entre 2019 et 2021.
- un dispositif local d'accompagnement réalisé (bilan et propositions non communiqués),
- une demande d'une coordination professionnelle de la part des salariés, que le CA n'a pas su mettre en place,
- la décision unilatérale du CA de stopper la fête du vélo en 2023 après l'AG, puis du licenciement économique de la salariée en charge de l'organisation de la fête du vélo fin 2023,
- la démission de l'ex-présidente (décembre 2023), un intérim jusqu'à l'AG 2024,
- une grève de l'ensemble des salariés début janvier ; les salariés sont depuis en arrêt maladie, sauf pour deux d'entre eux qui ont repris à mi temps thérapeutique mi-mars 2024,
- l'organisation par le CA de plusieurs réunions de concertation ouvertes aux adhérents entre le 22 février et le 23 mars 2024,
- la mise en place d'un forum fin février 2024 et communication de documents sur le site internet et sur ce forum Framateam « Vie associative de Place au Vélo »,
- la préparation de l'AG avec diffusion en amont de propositions établies suite à la réunion du 23 mars 2024 au Solilab avec pour objectif l'élection d'un nouveau CA : candidatures ouvertes,
- une communication problématique du CA : diffusion de documents soit sur le site, soit sur la framateam et avec la plateforme assoconnect avec risque que les courriels passent dans les indésirables.

Les propositions

L'association est constituée de 4 piliers : ses adhérents / ses bénévoles actifs et référents / ses salariés / son CA. Plutôt qu'un calendrier ou un projet déjà définis, nous présentons des étapes, des opérations à conduire, et un mode de fonctionnement pour garantir une refondation associative.

C'est à dire une gouvernance de l'association entièrement revue en ouverture, pour assurer la transparence, le partage des responsabilités, la confiance, le consensus pour construire les décisions et le débat effectif sur la stratégie de l'association.

Période de transition à partir de l'AG

Fil rouge : poursuivre la concertation sur le projet associatif et expérimenter un nouveau mode de fonctionnement dans le but de mettre en place un nouveau type de gouvernance.

Élection d'un CA de transition dans lequel les responsabilités sont partagées, et qui ne remplace pas les 3 autres piliers.

Les missions du CA de transition seront pour les 6 prochains mois :

- renouer le dialogue avec l'équipe salariée et faciliter la reprise du travail, dans un cadre correspondant aux demandes exposées dans le document fourni par des salariés,
- relancer la vie associative en s'appuyant sur l'équipe de bénévoles avec le retour de la permanence mensuelle, d'autres moments conviviaux et de la Bicyc'lettre,
- faciliter les activités bénévoles en s'appuyant sur des référents : brico-vélo, actions militantes...
- étudier la situation financière de l'association avec l'aide du comptable et établir différents scénarii.

Comment ?

- les salariés et les bénévoles actifs seront invités à toutes les réunions du CA de transition,
- le CA de transition et les bénévoles actifs seront en étroite relation afin de se mettre d'accord sur une organisation et un fonctionnement,
- le CA rendra compte aux adhérents : CR, réunions étapes, outils numériques, Bicyc'lettre,
- appui sur les aides extérieures et dispositifs locaux d'accompagnement,
- appui sur l'expertise et la pédagogie de l'équipe salariée.

L'orientation vers un nouveau mode de gouvernance et la modification des statuts en conséquence :

Quelques pistes inspirées par l'association la Solid' (Clisson) qui a connu une crise similaire :

- un mode collégial de gouvernance,
- un bureau organisé en délégations de binômes pour couvrir l'ensemble de l'action de l'association (ressources humaines, budget-trésorerie, communication, relations extérieures, délégation pour chaque activité...) avec le soutien de l'équipe salariée,
- un conseil d'association constitué de tous les adhérents qui définit les projets, les orientations stratégiques de l'association,
- un conseil d'association « resserré » qui rassemble les membres du bureau et référents des activités,
- la prise de décision par consensus,
- une information régulière et effective des adhérents avec la production de comptes rendus de tous les échanges formels de l'association et de tout autre moyen de communication choisi en concertation.

La nouvelle organisation

- organisation d'une AGE pour soumettre au vote les nouveaux statuts et décider de l'orientation budgétaire,
- mise en place du nouveau fonctionnement suivant les nouveaux statuts,
- organisation d'une nouvelle AG suivant les nouveaux statuts si possible dès fin octobre pour présenter et soumettre au vote le nouveau projet associatif avec l'élection d'un CA élargi.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à les formuler dans le Framateam (forum Internet).

Si vous souhaitez soutenir ces propositions, vous pouvez candidater au CA.